

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

N° VA_DEL2023_31

Objet : Première affectation des crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Graziella MOENECLAËY, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation et à l'animation de la Ville.

Un crédit de 1 185 800 € dont une provision de 35 000 € pour l'ESBVA-LM (Entente sportive basket de Villeneuve d'Ascq – Lille Métropole) en cas de qualification en Coupe d'Europe, a été inscrit au budget primitif 2023 représentant une enveloppe globale sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans ce secteur.

Ont déjà été affectées des avances à hauteur de 155 000 € par délibération VA_DEL2022_195 du 15 décembre 2022.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations telles que reprises dans les tableaux ci-annexés sont proposées à l'assemblée délibérante pour un montant total de 842 800 €.

Par ailleurs, certaines familles ont des difficultés financières pour accéder à l'ensemble des pratiques sportives villeneuvoises. Aussi depuis de nombreuses années, sont accordées à titre d'allègement du coût de l'inscription aux diverses activités sportives, des aides appelées Bourses aux Jeunes et Adult'sport.

Après instruction des dossiers, les familles bénéficiaires paieront une cotisation réduite du montant de l'aide accordée qui sera versée directement à l'association correspondante, reprise dans les tableaux ci-annexés pour un montant total de 9 990 €.

La première affectation de subvention proposée est donc de 1 007 790 € répartis en :

- 155 000 € d'avance déjà versés,
- 842 800 € destinés aux associations sportives,
- 9 990 € destinés à l'Aides bourses aux jeunes et Adult'sport.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 20 mars 2023, il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser le versement des subventions aux associations citées ci-après pour un montant total de 842 800 € ;
- d'autoriser le versement de crédits Bourses aux jeunes et Adult'sports pour un montant de 9 990 € conformément aux tableaux joints ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant type ci-annexé avec chacune des associations concernées.

Imputation comptable : 6574 40 5110

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 11.5.1 Soutien au sport de haut niveau, 11.6.1 Clubs / associations sportives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023

Domaine 11 (Sport Loisirs)
Actions : 6 (Soutien au Sport de Masse) - Activités : 1 (Clubs/Associations)

ASSOCIATIONS	Subvention 2022	Subvention 2023	Avance versée en janvier 2023	Reste à verser
Arbonnoise Badminton Club de Villeneuve d'Ascq	500	500		500
Athlétique Club de Villeneuve d'Ascq	50 350	50 500	26 000	24 500
Activités sportives pour tous	500	500		500
Association de Gestion de l'Emploi Salarié	7 500	7 500		7 500
Amicale Laïque d'Ascq Gymnastique d'Entretien Adultes	500	0		0
Association Sportive et Culturelle de Villeneuve d'Ascq Nord	300	800		800
MSVA (Foot fauteuil)	6 500	0		0
Association Sportive Villeneuve d'Ascq Métropole	25 850	26 500	6 000	20 500
AVAN Natation	15 550	13 500		13 500
AVAN Plongée	1 175	3 000		3 000
Billard Français Villeneuve d'Ascq	2 475	1 500		1 500
Badminton Club de Villeneuve d'Ascq	3 175	2 500		2 500
Cercle d'Escrime de Villeneuve d'Ascq	1 500	1 500		1 500
Cheerleaders Vikings	0	1 500		1 500
Club Sportif de Brigade	7 000	6 000		6 000
Entente Sportive Basket Villeneuve d'Ascq	35 850	32 200		32 200
Force Athlétique et Handisport de Villeneuve d'Ascq	2 175	1 000		1 000
Football Club des Municipaux de Villeneuve d'Ascq	600	500		500
Forme Objectif Santé Gymnastique Volontaire	1 000	1 000		1 000
FOS Tennis	19 550	18 600		18 600
FOS Tennis de Table	17 850	17 200		17 200
VDA FLERS OS (Villeneuve d'Ascq Flers Olympique Sportive)	29 350	30 600		30 600
Grafteaux Culture Sport	6 500	13 200		13 200
Handi Basket de Villeneuve d'Ascq	250	250		250
IVAI Icon Jiu jitsu de villeneuve d'Ascq	2 175	1 500		1 500
Les Intrépides	1 100	6 100		6 100
Institut du Judo Ju-Jitsu Villeneuve d'Ascq	3 000	3 000		3 000
Judo Club Flers Sart	9 550	9 200		9 200
La Raquette	17 050	15 600		15 600
Lille Métropole-Handball Club Villeneuvois	45 850	60 600	3 000	57 600
Lille Métropole Rugby Club Villeneuvois	68 850	64 000		64 000
Muscles et Ligne	1 175	1 000		1 000
OISEAU PENG	600	600		600
Office Municipal des Sports	152 100	191 350	20 000	171 350
Pirouette	1 675	1 500		1 500
Randonneurs Villeneuvois	300	200		200
Sac à Pof	500	1 100		1 100
Saint Jean Baptiste Gym	12 000	8 500		8 500
Saint Sébastien Villeneuvoise	8 000	8 200		8 200
Association Sportive de l'Arbonnoise	1 675	2 200		2 200
Strike 59	1 500	1 900		1 900
Tae kwon do	4 050	5 000		5 000
Tzu Jan Kwoon Wushu Académie	0	1 350		1 350
Union Sportive Ascquoise	45 000	49 200		49 200
USEP SUD	500	1 200		1 200
Union des Tireurs de Villeneuve d'Ascq	13 000	12 500		12 500

ASSOCIATIONS	Subvention 2022	Subvention 2023	Avance versée en janvier 2023	Reste à verser
Villeneuve d'Ascq Football Féminin	20 850	21 600		21 600
Villeneuve d'Ascq Lutte	7 175	7 000		7 000
Villeneuve d'Ascq Lille Métropole Orientation	2 175	2 700		2 700
Villeneuve d'Ascq Rythme et Sport Lille Métropole	42 850	43 500		43 500
Villeneuve d'Ascq Triathlon	10 350	11 100		11 100
Villeneuve d'Ascq Boxing Club	1 675	0		0
Vélo Club de Villeneuve d'Ascq	1 425	1 250		1 250
Villeneuve Karatédo Association	2 500	2 500		2 500
Les Vikings	16 650	17 000		17 000
S/TOTAL	731 300	782 800	55 000	727 800

Domaine 11 (Sport Loisirs)				
Actions : 5 (Soutien au Sport de Haut Niveau) - Activités : 1 (Sport de Haut Niveau)				
ASSOCIATIONS	Subvention 2022	Subvention 2023	Avance versée en janvier 2023	Reste à verser
Entente Sportive Basket Villeneuve d'Ascq Lille Métropole	215 000	215 000	100 000	115 000
S/TOTAL	215 000	215 000	100 000	115 000

Total subventions clubs	946 300	997 800	100 000	842 800
--------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Domaine 11 (Sport Loisirs)				
Actions : 6 (Soutien au Sport de Masse) - Activités : 1 (Clubs/Associations)				
Dispositif Ville	Subvention 2022	Subvention 2023	Avance versée en janvier 2023	Reste à verser
Emploi sportif	58 000	58 000		58 000
Bourses aux jeunes	17 500	17 500		17 500
Adult'sport	2 500	2 500		2 500
As des Collèges et Lycées	11 200	10 000		10 000
Euroleague basket (en cas de qualification)	35 000	35 000		35 000
S/TOTAL	124 200	123 000		123 000

Total général subventions	1 070 500	1 120 800		965 800
----------------------------------	------------------	------------------	--	----------------

**TABLEAU D'AFFECTATION BOURSES AUX JEUNES
1ER TRIMESTRE ANNEE 2023**

Domaine 11 (Sports Loisirs)			
Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AVAN NATATION	6574	34	1 955 €
LES CAVALIERS	6574	4	580 €
CLUB SPORTIF BRIGODE	6574	2	190 €
ESBVA	6574	19	750 €
FOS VA	6574	10	365 €
FOS TENNIS	6574	5	320 €
FOS TENNIS DE TABLE	6574	1	20 €
INSTITUT DE JUDO	6574	8	420 €
IVAI	6574	1	20 €
JUDO CLUB FLERS SART	6574	9	425 €
LA RAQUETTE	6574	12	825 €
PIROUETTE	6574	1	20 €
TAEKWONDO CLUB	6574	22	1 085 €
STADE VILLENEUVOIS (Rugby Club)	6574	2	100 €
SAC A POF	6574	1	70 €
SAINT JEAN BAPTISTE	6574	7	345 €
US ASCQ	6574	19	725 €
VA BOXING CLUB	6574	11	275 €
VAFF	6574	9	145 €
VARS-LM	6574	2	125 €
VA LUTTE	6574	4	155 €
VA TRIATHLON	6574	2	70 €
VIKA	6574	12	445 €
TOTAL		163	9 430 €

TABLEAU D'AFFECTATION ADULT'SPORT**1ER TRIMESTRE ANNEE 2023**

Domaine 11 (Sports Loisirs)			
Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AVAN NATATION	6574	2	120 €
ACVA	6574	1	80 €
IVAI	6574	1	40 €
INSTITUT DE JUDO	6574	1	45 €
LA RAQUETTE	6574	1	30 €
OISEAU PENG	6574	1	30 €
UTVA	6574	1	75 €
VALMO	6574	2	125 €
VELO CLUB	6574	1	15 €
TOTAL		11	560 €

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2023_ du 4 avril 2023.

et :

L'association dénommée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe à, N° Siret représentée par La, Le Président (e)

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA_DEL2023_ du 4 avril 2023, la Ville a souhaité octroyer des subventions supplémentaires d'un montant de :
..... € au titre

Lesquelles seront versées sur le compte n° de ouvert à la banque, – à et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,
La, Le Président (e),
.....

Pour la Commune,
Le Maire,
G. CAUDRON.

